



Organisation de formation dans le cadre de votre parcours DPC

UNILABS Interlabo vous accompagne **dans votre parcours DPC**. Nous avons conclu un partenariat avec l'organisme agréé DPC « Ma Formation Santé » avec lequel nous pouvons **coorganiser en 2023 des sessions de formation locale** en présentiel sur des sujets **en lien avec votre activité d'IDEL**.

La prise en charge des formations est assurée par l'ANDPC ou le FIFPL.

Afin de pouvoir organiser des sessions de formations en 2023, nous vous proposons de sélectionner **deux actions de formation qui répondent à vos besoins ainsi que les périodes souhaitées** en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/5MsXsS2JNVum1kHv6>



Commande de consommables

Le laboratoire UNILABS INTERLABO met à votre disposition le matériel de prélèvement dont vous avez besoin.

Le bon de commande est disponible :

- ✓ **A l'accueil de votre laboratoire ou sur notre site internet my-unilabs.** Vous pouvez envoyer votre bon de commande par mail, par fax ou sous format papier à votre laboratoire de proximité.
- ✓ **Sur notre application UNILABS IDELAB.**

A votre convenance, vous avez la possibilité de commander **du matériel en vrac** ou des **sachets de prélèvement déjà préparés**.

Examens à délais pré-analytiques courts

Certains examens ont une **stabilité pré-analytique courte** à **température ambiante** et doivent être **rapidement réceptionnés au laboratoire**.

- ✓ Ionogramme : 4h.
- ✓ Lithium : 4h.
- ✓ PSA libre : 3h.
- ✓ Recherche de paludisme : 2h.
- ✓ Glucose urinaire : 2h. Conserver idéalement au réfrigérateur.

D'autres examens transmis à notre laboratoire spécialisé CERBA peuvent également avoir avec une stabilité pré-analytique courte, veuillez consulter l'application « Catalogue CERBA » pour plus de précisions.

Par exemple : **facteur de coagulation, calcitonine ...**

Facteurs de coagulation

Pour le dosage de facteurs de coagulation, **prélever 2 tubes citratés dédiés à cet examen**.

Identitovigilance

Afin d'enregistrer les dossiers patient, nos secrétaires médicales **ont besoin des informations suivantes** :

- ✓ **Nom de naissance du patient.**
- ✓ **Nom d'usage du patient.**
- ✓ **Prénom du patient.**
- ✓ **Date de naissance.**

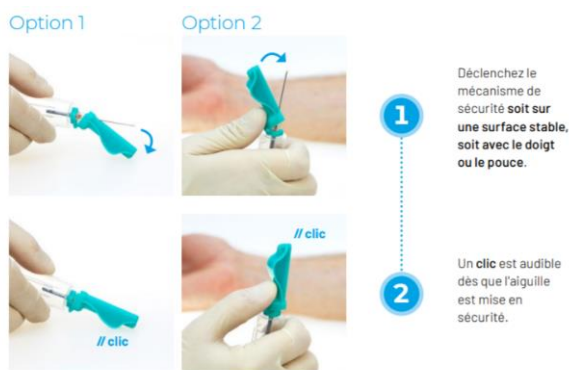
Pour les examens d'immunohématologie (groupe sanguin, RAI...), **une copie d'une pièce d'identité est indispensable**.

Accident d'exposition au sang

La lutte contre les Accidents d'Exposition aux Sang est de la responsabilité de tous les professionnels de santé.

Afin de lutter contre les AES, seules **les aiguilles correctement sécurisées** peuvent être mises dans les sachets suite à votre prélèvement. **Toute aiguille ouverte doit être scellée et non recapuchonnée.**

Protocole de sécurisation aiguille sécurisée :



Les épicroaniennes / ailettes / papillons doivent être éliminées dans un bac DASRI directement.

Des bacs DASRI sont disponibles sur simple demande auprès de votre laboratoire de proximité. **Différents conditionnements sont disponibles** afin de s'adapter à vos contraintes.

Prise en charge des examens COVID

Depuis le 01/03/2023, les modalités de prise en charge du COVID ont changé, la prise en charge à 100% ne se limite qu'aux cas suivants :

- ✓ Les assurés âgés de 65 ans ou plus ;
- ✓ Les mineurs ;
- ✓ Les assurés avec une ordonnance d'ALD ;
- ✓ Les professionnels de santé.
- ✓ Les personnes faisant l'objet d'un dépistage collectif.

Pour tous les autres cas, la prise en charge des PCR COVID est assurée par la sécurité sociale et la mutuelle du patient.

Veuillez penser à nous transmettre la carte de mutuelle 2023 à jour de vos patients